

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 JUILLET 2022

PROCÈS-VERBAL

Séance du 8 JUILLET 2022

Membres :

Composant le Conseil : 39
En exercice : 39

L'an deux mille vingt-deux, le huit juillet deux mille vingt-deux à sept heures et dix-sept minutes, le Conseil municipal de la Commune de Stains, légalement convoqué par le Maire le premier juillet deux mille vingt-deux, s'est réuni salle des Mariages, à l'Hôtel de Ville de Stains, sous la présidence de Monsieur Azzédine TAÏBI, Maire.

Étaient présents : M. Azzédine TAÏBI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Mathieu DEFREL, Madame Maïmouna HAÏDARA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, Madame Irouia SAÏD OUMA, M. Fodié SIDIBE, Madame Aziza TAARKOUBTE, M. Stéphane LAGRIVE, Madame Claude AGNOLY, Madame Nathalie LANDEZ, M. Lamine SAÏDANE, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Yvel LUEXIER, Madame Céline MIRAMBEAU, M. Mehdi MESSAI, Madame Fazya OULMI, Madame Marie-Claude GOUREAU, M. Julien MUGERIN, M. Christopher DIBATHIA

Absents ayant donné pouvoir : M. Kassem IDIR qui a donné pouvoir à M. Azzédine TAÏBI, Madame Zaiha NEDJAR qui a donné pouvoir à Monsieur Géry DYKOKA NGOLO, Madame Najia AMZAL qui a donné pouvoir à M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelhak ALI KHODJA qui a donné pouvoir à Madame Aziza TAARKOUBTE, Madame Nabila AKKOUICHE qui a donné pouvoir à Madame Maïmouna HAÏDARA, M. Azyz BOUYAHIA qui a donné pouvoir à M. Fodié SIDIBE, M. Alfred ROCHEFORT qui a donné pouvoir à Madame Nathalie LANDEZ, M. Jean-Noël François MICHE qui a donné pouvoir à M. Mathieu DEFREL, Madame Jeannine LE BRAS qui a donné pouvoir à M. Lamine SAÏDANE, M. David CHEMMI qui a donné pouvoir à Madame Marie-Claude GOUREAU, Madame Chadiea MAHDJOUR qui a donné pouvoir à Madame Claude AGNOLY, M. Sébastien CLÉMENT qui a donné pouvoir à M. Julien MUGERIN, M. Rabbani KHAN qui a donné pouvoir à M. Mehdi MESSAI, Madame Sarah KEZZAS qui a donné pouvoir à M. Abdelfattah MESSOUSSI

Sont sortis en cours de séance : M. Christopher DIBATHIA (affaire 1.3), Madame Fazya OULMI (affaire 1.3), Madame Aziza TAARKOUBTE (affaire 1.3), M. Mathieu DEFREL (affaire 1.3)

Étaient absents : Madame Nasteho ADEN, Madame Sylvie JEANNOT, M. Hasan KARADAG, M. Hamza RABEHI

Secrétaire de séance : Madame Nathalie LANDEZ

Conformément aux articles R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, toute délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Le tribunal administratif de Montreuil peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessibles par le site Internet www.telerecours.fr.

Monsieur le Maire annonce que le quorum est atteint.

Affaire 0 - Compte rendu des décisions prises en application de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en application de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire. Il rappelle qu'il s'agit d'une communication et qu'il n'y a pas de vote. Les élus du Conseil municipal peuvent cependant requérir des explications ou exprimer des remarques.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Marie-Claude GOUREAU.

Madame Marie-Claude GOUREAU déclare ne pas avoir connaissance du montant concernant la décision D2022060 du 15 mars 2022 bien que la formation soit prise en charge par une subvention. **Monsieur le Maire** répond que le montant relatif à la convention de formation professionnelle conclue avec l'association Chroma Zebroch lui sera communiqué.

D'autre part, **Madame Marie-Claude GOUREAU** souhaite que l'attribution d'un montant de 12 000 euros pour l'Action Créole s'agissant de la décision D2022087 soit détaillée. **Monsieur le Maire** lui indique qu'elle a déjà noté cette information qui concerne le carnaval de Stains. Il ajoute qu'une telle organisation nécessite d'importants moyens, qu'une vingtaine de groupes provenant de toute la région parisienne a été sollicitée, il évoque l'organisation du parcours, et précise que des frais de sonorisation sont également à prendre en considération.

Monsieur Julien MUGERIN demande si la dépense a été à la charge d'Action Créole qui a ensuite redistribué le montant.

Monsieur le Maire explique que le budget du carnaval est bien plus important que les 12 000 euros qui concernent uniquement l'association Action Créole qui prend en charge une part très importante de l'organisation. Pour **Monsieur le Maire**, le carnaval est peut-être l'un des plus gros événements de la ville qui rassemble des milliers de Stanois et d'autres personnes.

Madame Marie-Claude GOUREAU se souvient que lors des précédents carnivals, elle n'a jamais remarqué qu'une prestation avait été donnée à Action Créole pour un tel montant de 12 000 euros. Elle est surprise et souhaiterait comprendre. Elle signale que pendant plusieurs années, deux sections de l'ESS ont effectué des prestations gratuitement dans les écoles qu'elle compare aux 12 000 euros donnés à l'Action Créole pour une prestation du carnaval qui, selon elle, n'était pas excellente.

Monsieur le Maire invite à partager son ressenti avec le responsable de l'association. Il remarque la diversion de Madame Marie-Claude GOUREAU afin d'aborder un autre sujet et lui demande de se concentrer sur les décisions. **Monsieur le Maire** fait remarquer que le public pourrait ainsi un peu mieux comprendre les sujets à aborder et le salue à cette occasion. Il annonce, enfin, que le carnaval sera renouvelé l'année prochaine, peut-être pour le même montant que la subvention versée. Il précise que ce carnaval est le troisième de l'Île-de-France.

Affaire 1.1 - Désignation du secrétaire de séance

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire propose de désigner Madame Nathalie LANDEZ en l'absence de Madame Jeannine LE BRAS.

Ville de Stains

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **35 voix pour**

ARTICLE UNIQUE : DÉSIGNE Madame Nathalie LANDEZ, conseillère municipale, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Affaire n° 1.2 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 17 février 2022

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Marie-Claude GOUREAU.

Madame Marie-Claude GOUREAU formule la même observation qu'à chaque fois : le procès-verbal date du 17 février, elle s'abstiendra puisqu'en principe, le procès-verbal du dernier Conseil municipal du mois de mai aurait dû être mis à l'approbation et non pas celui du mois de février.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **31 voix pour** et **4 abstentions** (Madame Marie-Claude GOUREAU, M. David CHEMMI (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sébastien CLÉMENT (par mandat)

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 17 février 2022.

Monsieur le Maire signale que le Conseil municipal de ce jour est le dernier avant la rentrée scolaire. Il souhaite la bienvenue à toutes et à tous à ce conseil qui succède à une double séquence électorale riche et intense. La dernière séquence électorale a vu la Nupes portée par Jean-Luc MÉLENCHON, la nouvelle force alternative, bien ancrée à gauche pour ce qui est d'une de ses composantes, et une opposition forte. La principale opposition au président MACRON a ainsi fait une irruption très importante au sein de l'hémicycle de l'Assemblée nationale. C'est là une chance historique selon lui pour les forces de transformation sociale, écologiste et progressiste. C'est également l'occasion de souhaiter une bonne retraite à une ancienne députée, également ministre, Marie-George BUFFET, qui laisse sa place à Madame BOUROUAHA, nouvelle députée de la circonscription.

Monsieur le Maire aura l'occasion de revenir sur cette séquence électorale dans les cercles privés ou politiques. Il estime important, par ailleurs, d'ouvrir la période estivale tant attendue par de nombreux Stanois qui sera riche d'un point de vue culturel, au vu du nombre de prestations de loisirs qui seront proposées aux familles, aux enfants, aux jeunes et de manière très forte pour les orientations et les valeurs partagées avec l'équipe municipale. **Monsieur le Maire** pense en particulier au droit aux vacances qui se dérouleront tout l'été. Il fait également mention des différentes activités de loisirs qui auront lieu tout au long de l'été, qui viendront prolonger le travail mené toute l'année et qui s'adressent à toutes les générations. Le week-end à venir s'annonce d'ailleurs très chargé.

Monsieur le Maire tient à saluer l'engagement et le travail important mené par l'ensemble des agents municipaux pour préparer ces festivités qui seront organisées pendant l'été. Il salue de même le travail mené par les associations partenaires de ces événements qui apporteront leur concours pour rendre cet été le plus solidaire possible.

Il évoque, de plus, le travail qui a déjà démarré à propos des différentes fêtes de quartier avec l'ensemble des partenaires et rappelle l'ouverture de la base de loisirs prévue dès le

Ville de Stains

13 juillet. Plusieurs activités seront organisées sur place ; il pointe le renouvellement de la piscine à 1 euro ainsi que la programmation cinématographique riche de l'espace Paul Éluard, toujours avec un tarif de 2,5 euros dont la salle est totalement climatisée.

Il souligne, également, l'ensemble des activités qui sera mené tant sur la partie théâtrale, mais également avec les Maisons pour tous. Enfin, en lien avec le dispositif vacances apprenantes, pour la troisième année consécutive, l'équipe municipale a décidé d'offrir à plus de 1 000 enfants les vacances apprenantes dont les réunions de séjour ont déjà démarré. Cette année encore, la ville bénéficie du concours de certains enseignants de l'éducation nationale qui y participeront. Pour ce faire, d'importants moyens humains sont nécessaires, d'importants moyens financiers seront également déployés pendant l'été. **Monsieur le Maire** rappelle que si le montant alloué de 1 million d'euros, en consolidant les dépenses de personnel, est de taille, celui-ci est cependant à la hauteur des attentes et des aspirations des Stanois. Ce gros budget met l'accent sur l'accès aux vacances et aux loisirs, que ce soit pendant l'été ou toute l'année.

La période estivale permettra, par ailleurs, de rafraîchir certaines écoles comme ce peut être le cas chaque été, telles que Jean Jaurès, Anne Franck, ce qui viendra conforter le PPI qui s'élève pratiquement à 8 millions d'euros sur la période 2022-2024. Cet important budget, là également, donne la priorité à la réussite éducative qui est une des pierres précieuses de l'équipe municipale.

D'autre part, **Monsieur le Maire** fait part du risque de fermeture de classes dès la rentrée scolaire comme ce peut être le cas ailleurs en Seine-Saint-Denis. Aucun état des lieux précis n'est établi pour le moment quant au nombre de classes qui risqueraient d'être fermées dès la rentrée. Une telle décision est extrêmement grave et inadmissible à son sens, et aura un impact sur la scolarité des enfants et plus largement sur les familles au regard de la situation de rupture d'égalité en matière d'éducation en Seine-Saint-Denis. **Monsieur le Maire** aura prochainement l'occasion d'interpeller le nouveau ministre en charge de l'Éducation nationale ainsi que le directeur de l'inspection académique pour obtenir des explications sur ces fermetures annoncées.

Monsieur le Maire avait engagé un recours pour dénoncer la rupture d'égalité en matière d'éducation. Or, cette inégalité complètement indigne risque de se révéler une fois de plus dès la rentrée scolaire. Cette affaire sera suivie de très près. Monsieur Mathieu DEFREL a déjà pris des contacts avec l'inspection académique et les organisations syndicales qui ont alerté la municipalité sur cette situation très compliquée.

Monsieur le Maire rappelle que la mobilisation concernant la réforme de régression sociale, dite de la transformation de la fonction publique, ne faiblit pas puisque la veille encore, avec des conseillers départementaux, la ville a demandé au Président du conseil départemental de ne pas inscrire la mise en place de la réforme des 1 607 heures à l'ordre du jour et d'attendre le retour du Conseil constitutionnel, puisqu'au moins deux maires en Seine-Saint-Denis sont allés au bout de la procédure pour demander que le Conseil constitutionnel se prononce sur cette décision qui met les agents de la fonction publique territoriale en péril. **Monsieur le Maire** a donc voté contre cette délibération comme certains de ses collègues. Cette affaire est suivie de très près. Il aurait souhaité que d'autres collectivités s'emparent de ce sujet majeur alors que les agents de la fonction publique ont été des remparts extrêmement précieux durant la crise sanitaire. Or, le remerciement qui leur est fait selon **Monsieur le Maire** est la remise en cause de leurs acquis et de leurs droits qui ont été arrachés après bien des luttes par des syndicats qui mènent des combats jusqu'au bout.

Ville de Stains

En outre, comme dans tout autre espace d'échanges, **Monsieur le Maire** précise que des règles de respect doivent être appliquées au sein de cet espace du Conseil municipal avant que certaines et certains s'égarerent dans des sujets qui ne sont pas forcément à l'ordre du jour de ce Conseil. Il demande que les échanges aient lieu dans le respect, dans l'écoute, sans menace ni insulte, sans humilier qui que ce soit; il pense en particulier à l'administration et aux membres du cabinet ici présents. Enfin, les échanges qui nourriront ce Conseil municipal doivent être tournés vers l'objet des rapports qui sont présentés. Il n'acceptera aucune attaque ou violence venant de la part d'un élu présent ou d'une élue présente ce soir.

Il rappelle que toutes et tous ont approuvé une charte qui précise le rôle de chaque élu local ainsi que la posture à adopter durant les différentes assemblées municipales. Il rappelle malheureusement la survenance d'accidents extrêmement graves rapportés lors d'une autre instance qui concernait les conseillers de quartier. Il a pu y constater des comportements extrêmement violents. Il a, de fait, décidé d'interpeller le procureur par courrier afin d'évoquer cette situation inacceptable, à la fois dans le but de protéger les élus, les agents, mais surtout les habitants. Un courrier sera donc envoyé prochainement.

Affaire n° 1.3 - Débat portant sur la politique générale de la commune

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire explique que l'équipe municipale a été sollicitée par des membres de l'opposition : Monsieur DIBATHIA, Madame OULMI, Monsieur CHEMMI, Madame GOUREAU et Monsieur RABEHI pour mettre ce débat à l'ordre du jour, ce qui au demeurant est tout à fait légal et possible et est entrepris lors de ce Conseil. **Monsieur le Maire** s'était engagé, en effet, à inscrire ce point à l'ordre du jour pour échanger sur la politique générale de la commune. Chacune et chacun aura la parole afin de s'exprimer sur les trois grandes priorités qui animent le mandat de l'équipe municipale qui travaille à partir d'un programme d'actions municipales. Les échanges seront nourris à partir de la présentation.

Un bilan déjà important de deux années sera ainsi partagé, dans un contexte difficile eu égard à la crise sanitaire durant laquelle il a été nécessaire d'anticiper certains projets prévus plus tard dans le programme d'actions municipales. L'équipe municipale a donc dû s'adapter pour tenir le cap déterminé. Si des moyens humains sont essentiels, des moyens financiers sont octroyés dans le cadre des différentes actions et des différents projets menés. Toutes ces conduites ont pu se dérouler dans le cadre d'une gestion rigoureuse et saine permettant de bien calibrer les dépenses et les recettes afin de mener les projets à bien. **Monsieur le Maire** ne revient pas sur le rapport de la CRC qui reconnaissait que la situation financière de la ville s'était nettement améliorée depuis 2014, précisément pour répondre au programme d'actions municipales que la municipalité mène.

Monsieur le Maire cite des projets engagés durant ces deux années tels que des projets d'investissements, des travaux au sein du CMS, la reconstruction totale du nouveau centre administratif Louis Pierna qui sera inauguré dans quelques mois, les importants travaux à la Maison du droit et de la médiation. **Monsieur le Maire** a également évoqué la réfection de différentes écoles, la réalisation de structures sportives de proximité que la ville continue d'ailleurs de réaliser, la requalification des jardins familiaux. Il évoque également le démarrage des travaux de la restauration de l'hôtel de ville dans quelque temps dont la partie extérieure a déjà commencé.

Ville de Stains

Monsieur le Maire signale que les impôts locaux sur la part communale n'augmenteront pas contrairement à ce que l'opposition prétend, les bases étant toutefois calculées par le gouvernement et non pas par la ville. Il met en avant le développement et la préservation des services publics puisque certains services ont été créés depuis quelque temps pour faire face à la crise sanitaire. Des kits de fournitures scolaires en vue d'alléger le pouvoir d'achat des familles ont été mis en place et des ordinateurs ont été donnés en partie, d'autres ont pu être achetés. **Monsieur le Maire** souligne la mise en place de l'aide aux devoirs à la suite de la suppression de l'accompagnement éducatif établi conjointement avec l'État. La ville a dû suppléer à cette suppression lourde de conséquences.

Monsieur le Maire remercie les quelques élus de l'opposition qui laisseront l'occasion à l'équipe municipale de donner à voir sur le programme d'actions municipales que tous connaissent.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Christopher DIBATHIA.

Monsieur Christopher DIBATHIA fait remarquer que dans le cas d'un débat de politique générale demandé par l'opposition, il revient à l'opposition de poser ses questions avant d'obtenir les réponses de la majorité. Il serait surprenant selon lui d'entendre des réponses avant que les questions aient été posées. Il évoque le débat de politique générale qui s'est tenu il y a peu à l'échelle nationale. Il sait que cette conduite est nouvelle, notamment pour ceux et celles qui gèrent l'administration, car il est possible de confondre un débat d'orientations budgétaires et un débat de politique générale, mais le fonctionnement est bien celui qu'il cite. Il pointe une question de bon sens.

Monsieur le Maire fait remarquer que le Conseil n'est pas l'Assemblée nationale et que le fonctionnement y est différent. Le président de séance qui est le maire donne l'orientation à partir de la question posée. Les élus de l'opposition auront ensuite toute la liberté d'intervention sur les sujets qu'ils souhaitent une fois le cadre de la politique générale donné. Il s'agit bien d'évoquer les projets inscrits et mis en œuvre par l'équipe municipale. Il ajoute que de nombreuses actions sont réalisées sur le terrain. De fait, certains élus de l'opposition qui sont présents dans les initiatives ne seront pas forcément surpris des actions menées tout au long de l'année à Stains.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Abdelfattah MESSOUSSI.

Monsieur Abdelfattah MESSOUSSI soulève le sujet de la transition écologique, véritable bouclier social et écologique qui est le fil rouge de ce mandat. La municipalité a décidé d'établir une feuille de route protectrice, et a fait le choix de mettre en place des mesures écologiques phares pour vivre et mieux consommer. Son ambition est d'être une ville tournée vers l'avenir et vers la transition écologique et la transformation sociale. En ce sens, la municipalité s'engage à maîtriser l'urbanisation de la ville, à préserver les espaces verts et à soutenir l'agriculture locale, identité historique de Stains. En parallèle, une exigence forte et de qualité est maintenue en matière de transport du quotidien tout en créant les conditions de mobilité alternative et de circulation douce. Il s'agit aujourd'hui d'assurer un développement harmonieux équilibré dans la ville pour des espaces de vie qualitatifs et respectueux de l'environnement et de la santé des Stanoises et des Stanois.

L'équipe municipale s'engage à modifier la façon de consommer en favorisant les circuits courts, en soutenant toujours plus les acteurs de l'économie sociale et solidaire et en réduisant la consommation énergétique par la mise en place d'un plan climat communal.

Ville de Stains

Il cite également l'adoption d'un plan climat témoin de la politique volontariste de la ville en matière de cadre de vie, en adaptant les espaces urbains et les espaces verts aux exigences, en préservant les jardins familiaux, par exemple, et en matière d'économie sociale et solidaire, en revoyant la façon de produire et de consommer ou en créant des partenariats avec de multiples acteurs d'économie sociale et solidaire. À titre d'exemple, **Monsieur Abdelfattah MESSOUSSI** cite l'ouverture en 2017 du restaurant municipal pour les agents ainsi que l'installation de la coopérative Novaedia à Stains et de la petite boutique en plein centre-ville en partenariat de l'Esat Marville.

En matière de transports, **Monsieur Abdelfattah MESSOUSSI** explique que la ville continue de se mobiliser pour des transports collectifs de qualité qui permettent de se déplacer librement, sans avoir recours à la voiture. Le projet de vélos électriques aux agents est également une belle réussite inaugurée le 31 mai dernier.

En matière de bâti communal, **Monsieur Abdelfattah MESSOUSSI** pointe la prise en compte des exigences environnementales dans le projet de construction pour la diminution des gaz à effet de serre et pour lutter contre la précarité énergétique comme le démontre le centre administratif Louis Pierna qui sera inauguré en septembre prochain.

En matière d'éducation, il met en avant la sensibilisation avec l'organisation du mois de l'écologie, le développement des jardins potagers dans les écoles, et en matière d'action sociale et de santé, la création prochaine d'une épicerie sociale et solidaire, le développement de la pratique du vélo, l'accès à des produits alimentaires de qualité à maîtriser avec une boucle alimentaire locale ou la généralisation du tri des déchets alimentaires.

Monsieur Abdelfattah MESSOUSSI fait également part de l'engagement de l'équipe municipale qui s'est traduit par de nombreux partenariats noués avec les acteurs et les institutions des territoires. Plusieurs projets stanois seront prochainement financés dans le cadre du plan d'investissement d'avenir de l'ANRU. Ce projet d'investissement s'élève à 26 millions d'euros, somme importante traduisant l'effervescence du projet s'inscrivant dans un modèle de développement plus durable et plus respectueux de l'environnement, mais aussi dans les aspirations des citoyens.

Alors que la municipalité se mobilise pleinement pour la transition écologique, le gouvernement, lui, ne fait pas de cette question une priorité, car au terme de son premier quinquennat le président n'a pas tenu ses engagements climatiques. **Monsieur Abdelfattah MESSOUSSI** évoque un fait à son sens historique : l'État français a été reconnu coupable par la justice de préjudices écologiques causés par le non-respect de ses engagements.

Monsieur Emmanuel MACRON n'a pas respecté sa promesse de fermer la totalité des centrales à charbon à la fin de son mandat. Par ailleurs, il a noué des alliances toxiques avec des États soutenant des recours au gaz fossile.

Monsieur Abdelfattah MESSOUSSI estime qu'il est temps que des mesures soient prises dans ce domaine, car le climat est précieux, et nul n'a de temps à perdre.

Monsieur le Maire propose que les conseillers municipaux fassent leur déroulé à la suite duquel le débat pourra être engagé.

Ville de Stains

Monsieur Mathieu DEFREL considère qu'il est particulièrement compliqué de prendre la parole dans un débat d'orientation politique lorsque les principaux demandeurs sont absents du débat.

Monsieur Mathieu DEFREL précise que la réussite éducative au sens large est l'un des trois piliers fondateurs du programme d'actions municipales. L'essentiel des propositions de l'orientation de la municipalité est résumé dans le programme d'actions municipales défendu lors des municipales 2020. Cette action se confond dans celle menée depuis 2014 par l'équipe municipale concernant la réussite éducative des enfants de Stains qui est une priorité. Les moyens sont mis en place pour que chaque enfant puisse s'épanouir au mieux avant d'atteindre l'âge adulte.

Grâce à sa gestion financière de qualité rigoureuse rediscutée lors du dernier débat d'orientation budgétaire, l'équipe municipale a pu renforcer chaque année son action pour la réussite éducative. **Monsieur Mathieu DEFREL** rappelle que près de 60 % du budget communal est consacré à cette politique. La ville investit pour l'avenir de ses enfants et de façon responsable et massive. La ville n'a pas à rougir de son bilan envers les élèves stanois et les jeunes Stanois, et ce, malgré un contexte national difficile qui affecte le fonctionnement des écoles publiques. Selon **Monsieur Mathieu DEFREL**, il suffit d'entendre les parents d'élèves, les mobilisations des syndicats et l'ensemble des alertes réalisées au sein de la communauté éducative pour voir à quel point l'école de la République se porte mal.

Monsieur Mathieu DEFREL rappelle que le rapport parlementaire « La République en échec en Seine-Saint-Denis » a pointé de graves inégalités territoriales en matière d'éducation et a mis en lumière les désengagements criants de l'État dans ce département. Un écolier de Seine-Saint-Denis perd en moyenne une année de scolarité comparé aux élèves du territoire national faute de remplacement d'enseignants. L'État quant à lui dépense près de 57 % de plus pour un élève parisien que pour un élève séquanodionysien. Le lycée le mieux doté de Seine-Saint-Denis reste moins bien doté que le moins bien doté de Paris.

Cet état de fait avait été relevé dans le rapport Cornut-Gentille et ne prenait pas en compte la crise Covid que tous traversent depuis deux années et qui n'a que renforcé ces inégalités. Les remplacements à Stains sont d'une complexité grandissante. Certains élèves sont sacrifiés depuis près de deux ans sur l'autel du non-remplacement des enseignants. Avant même le Covid, tous ces éléments ont motivé le recours engagé contre l'État comme Monsieur le Maire l'a rappelé dans son propos liminaire.

Monsieur Mathieu DEFREL pointe la volonté de se mobiliser quotidiennement à Stains pour soutenir une école digne de la République. Parallèlement, un travail étroit est mené avec l'ensemble des acteurs de la communauté éducative et avec les parents d'élèves afin de favoriser le bien-être et la réussite de tous les enfants stanois. Un travail est également engagé sur la refonte de la carte scolaire et sur les conséquences induites par les fermetures de classes annoncées pour la rentrée scolaire.

Lors du dernier CTSD, commission actant des ouvertures et des fermetures de classes pour l'année N+1, le 28 janvier dernier, près de 12 fermetures de classes étaient prévues pour la ville de Stains. Depuis, grâce à la mobilisation de l'ensemble de la collectivité, des acteurs de la communauté éducative et des syndicats, le CTSD de juillet a fait état de sept fermetures. Le chemin est encore long, les batailles sont encore nombreuses et il faudra rester pleinement mobilisés pour que les moyens de l'État soient au rendez-vous dès la rentrée.

Ville de Stains

Monsieur Mathieu DEFREL évoque un autre chantier très important : la bataille pour le remplacement des enseignants absents. Il n'est plus tolérable selon lui que des classes se retrouvent sans enseignant pendant plusieurs mois et que des élèves se retrouvent perdus dans des classes d'autres niveaux à faire un travail qui n'est pas de leurs compétences, avec des enseignants de très bonne volonté, mais dépassés par les événements.

De 2014 à 2020, près de 28 millions d'euros de travaux ont été engagés pour entretenir et améliorer le patrimoine scolaire afin d'accueillir les élèves, le personnel et la communauté éducative dans les meilleures conditions possibles. Cet engagement est exceptionnel aux dires de **Monsieur Mathieu DEFREL** malgré les baisses de dotation de l'État aux collectivités.

Il fait remarquer que sur ce mandat, l'investissement est en nette augmentation, Monsieur le Maire a d'ailleurs cité des exemples d'actualité ainsi que des travaux qui seront réalisés cet été. Il est ainsi possible de penser à la réhabilitation d'autres écoles qui ont eu lieu ces deux dernières années comme Joliot Curie maternelle ou Paul-Langevin élémentaire.

Cette ambition sera démultipliée dans les années à venir avec un PPI consacré à près de 80 % sur la question de l'amélioration du patrimoine scolaire, de sa sécurisation et de tous les travaux nécessaires afin d'accueillir les montées d'effectifs. Un budget de presque 8 millions d'euros est ainsi concerné, notamment réparti sur les deux prochains exercices.

L'équipe municipale se félicite, d'ailleurs, de l'inauguration du nouveau groupe scolaire Lucie Aubrac le 20 novembre au sein de la ZAC des Tartres qui représente un budget de près de 11 millions d'euros dont près de 6 millions d'euros ont été financés par la ville.

Dès 2020, il a été décidé de mettre en place plusieurs actions en faveur des élèves et des parents à la suite de la crise sanitaire pour donner un coup de pouce aux familles face à une crise sanitaire et sociale d'une ampleur jamais égalée. **Monsieur Mathieu DEFREL** mentionne le kit de rentrée scolaire, véritable aide pour les familles représentant chaque année près de 128 000 euros d'investissements sur les fonds propres de la collectivité quand d'autres communes se font financer ces mêmes kits, se sont inspirées de l'exemple de la ville de Stains et se les ont fait financer notamment dans le cadre des cités éducatives. La ville de Stains continuera d'investir dans ce kit, véritable atout pour les familles et les élèves, et travaille avec la communauté éducative afin de les améliorer chaque année. **Monsieur Mathieu DEFREL** confie qu'un travail est également engagé avec les enfants du CME qui font des propositions tous les ans.

Il rappelle, par ailleurs, l'organisation de séjours gratuits et des vacances apprenantes qui ont permis à un nombre d'enfants non négligeables de partir en vacances gratuitement ces dernières années au sein des centres de vacances de la ville, mais aussi au sein de séjours que la ville a pu faire labelliser.

Une politique ambitieuse est également menée en matière d'équipements numériques dans les écoles. Les écrans numériques interactifs ont été déployés ces derniers mois dans les écoles. Près de 600 000 euros ont ainsi été investis pour faire en sorte que les écoles de Stains passent au 2.0. À la fin de l'été 2022, toutes les écoles seront équipées en équipements numériques interactifs, en imprimantes connectées, en classes numériques mobiles et autres outils numériques favorisant l'apprentissage et pour répondre aux besoins des programmes.

Monsieur Mathieu DEFREL cite, par ailleurs, la mise en place d'un chèque solidarité de 40 euros à 70 euros pour venir compenser l'augmentation des frais des ménages due à la

Ville de Stains

fermeture de la restauration scolaire pendant la crise sanitaire du Covid, geste non obligatoire de la collectivité qui semblait à l'équipe municipale être une question de justice sociale.

La réussite des jeunes stanois étant primordiale, la ville a renforcé sa politique autour de l'enfance, cette réussite s'entendant aussi bien sur le temps scolaire que périscolaire. Depuis deux ans, la politique enfance s'est donc largement renforcée avec des politiques majeures notamment en matière de déprécarisation des animateurs au travers d'un travail très important mené avec l'ensemble des syndicats et Madame Zaiha NEDJAR aux ressources humaines autour du travail sur l'annualisation du temps de travail des animateurs.

Une politique très importante a été engagée pour affirmer l'importance et la place des équipes d'animation au sein du projet de réussite éducative de la ville, ce qui s'est notamment traduit par une reprise en gestion directe de la pause méridienne par la collectivité qui a été une politique ambitieuse, mais réussie grâce à l'acharnement, au travail et à l'engagement de l'ensemble des agents. **Monsieur Mathieu DEFREL** les en remercie. La discussion s'est, de plus, poursuivie avec l'ensemble des habitants ; l'équipe municipale a été attentive à leurs besoins en décidant l'ouverture d'un centre de loisirs dans le quartier de Paul Langevin qui représente une question de justice et de rééquilibrage territorial de l'accueil des enfants pendant le temps périscolaire.

La ville a, par ailleurs, constaté une nette augmentation de ses effectifs dans les différents centres de loisirs depuis le début du mandat, preuve de la montée en compétence des équipes à travers un plan de formation ambitieux, notamment une campagne de formation BPJEPS dont 11 agents ont été diplômés en 2022, et cette action se poursuivra dans les années à venir, et également sur la qualité du service rendu aux différents enfants.

Monsieur Mathieu DEFREL est à la disposition de chacun pour répondre à d'éventuelles questions.

Monsieur le Maire signale qu'excepté Madame Marie-Claude GOUREAU, les personnes qui ont demandé le débat ont quitté la salle. Il se demande s'il convient de passer au point suivant et interroge Madame Marie-Claude GOUREAU. Il estime que le moindre respect est d'être présent et d'écouter les élus qui interviennent.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Mehdi MESSAI.

Monsieur Mehdi MESSAI revient sur la forte inflation et l'accroissement des inégalités. L'équipe municipale est convaincue que le droit aux vacances est un droit effectif au même titre que le droit au logement, le droit à l'éducation, le droit à la santé. Il fait remarquer que de très nombreux Français ne peuvent pas partir en vacances en raison des coûts financiers. Selon un rapport en effet, 55 % des Français ne peuvent pas partir en vacances de ce fait. La ville de Stains essaie d'aller à contrecourant de cette situation en proposant des solutions à destination des Stanois et des Stanoises.

Chaque année, la ville porte une ambition avec une programmation de vacances riche et variée à destination des enfants, des personnes âgées, des associations et de toute la population dans son ensemble. Depuis 2020, 750 enfants sont partis en séjour, 1 150 enfants en 2021, et ce, gratuitement grâce au dispositif des vacances apprenantes qui permet de financer à hauteur de 80 % les projets de séjour de la ville de Stains. Une prise en charge a également été initiée par la ville de Stains pour compléter ces départs en vacances, travail en étroite collaboration avec son collègue, Monsieur Mathieu DEFREL sur la question de la

Ville de Stains

réussite éducative. Les élus se félicitent que ce projet aboutisse chaque année et permette à des enfants de partir en profitant en matinée d'un cadre pédagogique avec du renforcement scolaire et un après-midi consacré aux activités. **Monsieur Mehdi MESSAI** tient à saluer le travail effectué par les services qui, à chaque période de vacances estivales, participent à cet appel à projets en vue d'obtenir les financements permettant de favoriser la gratuité des séjours à l'ensemble des Stanois et des Stanois.

Au reste, en dépit de la crise sanitaire, la ville a pu respecter un de ses projets d'actions municipales : le départ des seniors en séjour avec le travail de Madame Zaiha NEDJAR à la vie associative et de Monsieur Alfred ROCHEFORT, élu en charge des seniors, qui a permis un départ à Villiers-sur-Loir le temps d'un week-end avec les seniors souvent isolés dans la ville. Ils ont ainsi pu s'évader pendant quelques jours dans la belle propriété de Stains, au château de Villers-sur-Loir. L'équipe municipale poursuivra en ce sens jusqu'à la fin du mandat si le contexte sanitaire le permet.

Monsieur Mehdi MESSAI évoque le retour des séjours à l'étranger qui ont été interrompus en raison de la crise sanitaire. Des jeunes ont pu être envoyés cette année en Grèce, au Maroc ou en Irlande en plus des séjours proposés en France métropolitaine. Cette politique est très portée sur l'accès aux droits. Le choix de la municipalité a été de conserver et d'améliorer ses deux centres de vacances : le château de Villiers-sur-Loir et le centre de vacances de Jard-sur-Mer, là où d'autres municipalités ont fait le choix de vendre leurs centres de vacances. La ville de Stains a quant à elle conservé les deux structures pour favoriser un maximum de départs en colonies de vacances à des coûts plus intéressants que si le recours à des prestataires privés était nécessaire. Des projets d'aménagement du nouveau centre de vacances de Jard-sur-Mer ont somme toute été lancés pour accueillir le public dans de meilleures conditions dans les prochaines années, et afin de favoriser les séjours famille en Vendée.

Monsieur Mehdi MESSAI annonce que la ville de Stains alloue un budget de 345 000 euros destiné aux séjours de vacances, sans compter les séjours famille portés par les Maisons pour tous et sa collègue, Madame Zaiha NEDJAR, ainsi que les activités menées dans le cadre de fêtes l'été à Stains : la fête des quartiers, le centre de loisirs, la piscine et le cinéma. Il rappelle que la base de loisirs ouvrira ses portes très bientôt et que l'accès à la piscine sera possible à 1 euro et celui au cinéma, à 2,5 euros. De nombreuses activités seront organisées dans les quartiers, notamment avec les Maisons pour tous, mais pas uniquement, pour que l'été à Stains se déroule de la meilleure des manières pour les nombreuses personnes qui ne peuvent pas partir en vacances. Un travail en étroite collaboration a de fait été mené avec Monsieur Fodié SIDIBÉ, élu au sport, Madame Zaiha NEDJAR, élue à la vie des quartiers et à la vie associative et l'ensemble des adjoints aux quartiers qui ont participé à travers des animations à proposer des activités très intéressantes pour les Stanois.

Dans cette optique, la ville prévoit 1 000 départs en vacances cet été. Les séjours ont pu être variés de surcroît ; des personnes ont pu partir en séjour au ski durant les mois de février et de mars. Ces séjours sont souvent très coûteux. Un nombre important de jeunes a toutefois pu être envoyé au ski. Le même schéma est utilisé cet été avec la saison estivale ; plusieurs départs seront organisés à Villiers-sur-Loir, à Jard-sur-Mer, à Morzine dans les Alpes, et d'autres.

Monsieur Mehdi MESSAI rappelle, enfin, que la municipalité restera toujours engagée sur la question du droit aux vacances, événement participant à l'épanouissement, à la construction individuelle et personnelle de chaque enfant, mais aussi des seniors et des familles qui

Ville de Stains

profitent d'un cadre assez récent à travers ces séjours en dehors de la ville et de la Seine-Saint-Denis.

Les prochains départs auront lieu dès le lendemain à 5 h 45 pour Villiers-sur-Loir. D'autres départs sont programmés le jour suivant pour Jard-sur-Mer. La saison estivale s'annonce très intéressante. **Monsieur Mehdi MESSAI** se tient à la disposition de chacune et chacun pour toute question.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Maïmouna HAIDARA**.

Madame Maïmouna HAIDARA dresse un état des lieux concernant l'accès aux droits, délégation qu'elle porte. Il s'agit d'un des axes prioritaires du programme d'actions municipales. À Stains, ville solidaire, la majorité municipale combat depuis des années pour la dignité et le respect des droits fondamentaux des Stanois et des Stanoises. La première ambition politique vise à permettre un accès aux droits effectif à tous les Stanois et toutes les Stanoises, les accompagner dans l'expression de ces droits et les rendre autonomes pour qu'ils puissent eux-mêmes les exprimer, que ce soit à Stains ou à l'extérieur de Stains et affirmer haut et fort l'attachement de la municipalité au respect des droits fondamentaux, ce qui passe par la lutte contre toutes les formes de discrimination qu'elles soient individuelles, collectives ou systémiques, et ce, malgré certaines réactions violentes que la municipalité a pu avoir face à ces sujets.

Madame Maïmouna HAIDARA rappelle donc l'accès au droit et la lutte contre les discriminations qui se traduisent par plusieurs droits : le droit aux vacances et aux loisirs, le droit à un logement décent, au sport, à la culture, à la santé. Elle ne citera pas en détail toutes les actions menées par la municipalité, notamment pendant la crise sanitaire, et poursuit son énumération avec le droit d'accès aux services publics et le droit d'avoir des outils pour se défendre.

Afin de se défendre, elle met en avant l'existence de la Maison du droit et de la médiation. La ville de Stains a fait le choix de se doter de cet outil où des professionnels opèrent gratuitement. **Madame Maïmouna HAIDARA** signale que la maison de justice et de la médiation de Stains n'a rien à voir avec les maisons de justice et de droit traditionnelles qu'il est possible de retrouver dans d'autres villes, qui sont des maisons départementales et non communales comme ce peut être le cas à Stains. Cette maison permet à des Stanoises et à des Stanois d'avoir accès gratuitement du lundi au vendredi à des professionnels, des juristes, des avocats, pour les aider dans tous types de problèmes juridiques. Trois avocats sont spécialisés en droit des étrangers et une avocate généraliste est présente.

La déléguée du défenseur des droits avait été perdue, la ville a mené une bataille pour la récupérer et a triomphé. Une permanence du CIDFF est également organisée pour les femmes victimes de violences conjugales et a été doublée à la suite de l'augmentation des violences conjugales pendant la période de confinement. Un écrivain public bénévole est également disponible pour aider les personnes à rédiger de simples courriers, notamment les personnes analphabètes à Stains. Enfin, une médiatrice sociale fait directement le lien avec certaines institutions telles que la Caf ou l'assurance maladie. Cette structure extraordinaire a été intitulée « Gisèle Halimi » dans le cadre de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, avocate qui s'est battue pour l'égalité et la dignité.

Madame Maïmouna HAIDARA cite quelques chiffres illustrant le travail des agents et souligne qu'il n'est pas évident de traiter les problèmes des autres au quotidien. Depuis deux ans, la fréquentation a augmenté, plus de 600 personnes ont fréquenté la structure par an en accueil physique. L'accueil téléphonique mis en place pendant la période de confinement et l'accueil

Ville de Stains

physique recensent 8 800 personnes aidées par la Maison du droit et de la médiation de Stains. Cette Maison a été déménagée dans un endroit un peu plus central, près de la mairie. L'accès au droit effectif tend cependant à aller vers les Stanois, raison pour laquelle des cafés juridiques sont organisés au sein des Maisons pour tous. Les habitants peuvent ainsi obtenir une information juridique à proximité de leur logement, ainsi qu'une sensibilisation avec des professionnels. Le 30 juin, un café juridique très important s'est tenu sur la question du droit des étrangers et a connu un franc succès. Jusqu'à deux jours auparavant, **Madame Maïmouna HAIDARA** explique qu'il était impossible pour la majorité des personnes qui souhaitaient demander des titres de séjours d'avoir un rendez-vous sur le site internet de la préfecture. Toutefois, la préfecture de Seine-Saint-Denis s'est mise aux normes, le système est désormais plus simple pour obtenir un rendez-vous. La ville de Stains diffusera une communication à ce propos dans les jours à venir.

Madame Maïmouna HAIDARA aborde la lutte contre les discriminations et rappelle que chaque année le mois de l'égalité est organisé. Plusieurs ateliers sont à destination des Stanoises et des Stanois, notamment des jeunes, mais aussi des agents pour les sensibiliser sur la question des discriminations de toutes sortes. Le 22 mars dernier, il a été décidé de créer un observatoire municipal de lutte contre les discriminations avec un comité scientifique dirigé par M. Alain BERTAUD, anthropologue et ancien professeur de Paris VIII très connu dans son domaine.

Madame Maïmouna HAIDARA rappelle que le département de la Seine-Saint-Denis est un des départements les plus touchés par les discriminations en France avec les départements d'outre-mer, raison pour laquelle Stains a souhaité se doter d'un observatoire municipal pour essayer de mener des politiques publiques au niveau national avec les données qui seront recueillies, mais également de jauger les propres discriminations qui peuvent émaner de nous, individuellement en tant que personne, mais aussi collectivement.

Le comité principal de l'observatoire est composé d'habitants. Un questionnaire a d'ailleurs été établi au cours d'une réunion fin juin et sera déployé dans toute la ville pour commencer à mesurer les discriminations à Stains.

Madame Maïmouna HAIDARA explique enfin que l'objectif est de toucher la jeunesse qui est l'avenir. Les mentalités pourront commencer à être changées auprès des jeunes, notamment sur la question des discriminations. Avec Monsieur Mathieu DEFREL, **Madame Maïmouna HAIDARA** tente de monter un projet pour intervenir directement auprès des écoles. Des interventions auprès de la jeunesse sont déjà organisées dans le cadre du PIJ et du mois de l'égalité. La majorité municipale est fière de mener toutes ces actions pour rendre la dignité aux Stanois, ce qui passe par de l'accès aux droits effectif.

Madame Maïmouna HAIDARA est à disposition pour toute question.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nathalie LANDEZ.

Madame Nathalie LANDEZ notifie que l'accès au droit et à la santé est fondamental, droit pour lequel la municipalité s'engage au-delà de ses compétences pour protéger les Stanois. Dans cette optique, elle assure que permettre l'accès aux soins pour tous et permettre de préserver leur santé sont des priorités.

Il est donc du devoir de l'équipe municipale de mener une politique de santé locale ambitieuse. La crise sanitaire perdurant depuis plus de deux ans a d'ailleurs montré à quel point les habitants avaient besoin de cette équipe et des actions mises en place en matière de santé. Le centre municipal de santé joue un rôle indispensable en permettant à de

Ville de Stains

nombreux Stanois d'avoir accès à des soins de premiers recours essentiels à la bonne santé de tous : médecine généraliste, dentaire, soins infirmiers, des spécialistes tels que l'ORL, la pédiatrie, le paramédical, la kinésithérapie. Au reste, en novembre 2017, les 20 ans du CMS Colette Coulon ont été fêtés, événement qui a marqué son engagement politique fort alors que le gouvernement a sacrifié le système de santé français avec la suppression de 17 000 lits dans les hôpitaux, les fermetures de maternité et de services d'urgences.

Madame Nathalie LANDEZ ajoute que la ville fait le choix de conserver son centre municipal de santé quand d'autres villes font malheureusement le choix contraire. Chaque année, 3 millions d'euros sont consacrés à son fonctionnement et plus de 70 agents et professionnels de santé accueillent chaque jour en moyenne plus de 120 patients.

De plus, des travaux de rénovation de façade et d'isolation sont en cours pour améliorer l'accueil de la patientèle et les conditions de travail des agents. En plus du CMS, une politique de lutte contre les déserts médicaux est engagée en facilitant l'installation des professionnels de santé. Ainsi, cinq cabinets se sont regroupés pour créer la maison médicale du Clos Saint-Lazare. Le combat continue cependant, la démographie médicale sur le territoire est défavorable. Dans le cadre de la nouvelle typologie de zonage des médecins en Île-de-France décidée par l'ARS, **Madame Nathalie LANDEZ** appuie sur l'importance de faire en sorte que la ville soit classée en ZEP +, ce qui permettra aux professionnels de santé qui souhaitent s'installer de la ville de bénéficier d'un soutien supplémentaire et rendra le territoire attractif.

En parallèle, de nombreuses actions de prévention sont menées dans le cadre de contrat local de santé réalisé en partenariat avec l'agence régionale de la santé, le département et la CPAM. **Madame Nathalie LANDEZ** met en avant le caractère ambitieux et avant-gardiste de la ville et énumère diverses actions : l'atelier santé ville qui a lieu au CMS, la prévention des cancers du sein, des cancers colorectaux, octobre rose, mars bleu, des actions de prévention buccodentaire avec les visites de cabinets dentaires pour sensibiliser la santé buccodentaire, autant d'actions de prévention qui permettent aux habitants de se prémunir des risques de santé et de se soigner parce que Stains est une ville de toutes les solidarités.

Madame Nathalie LANDEZ évoque de surcroît l'importance du dispositif de permanence d'accès aux soins, le pass ambulatoire mis en œuvre ces dernières années qui permet à toutes les personnes en situation de précarité et de vulnérabilité sans couverture sociale ayant un besoin urgent de soins d'accéder aux soins et d'être accompagnées dans une démarche de recouvrement de leurs droits. La mise en place de ce pass est une fierté pour l'équipe municipale afin de venir en aide aux personnes vulnérables.

Avec la crise sanitaire, les enjeux en matière de santé publique ont eu un impact considérable sur la politique publique et sur le budget. **Madame Nathalie LANDEZ** cite le coût du covid pour la commune de Stains proche de 3 millions d'euros, ce qui représente le budget annuel du centre municipal de santé. Face à l'impréparation, aux hésitations, aux approximations du gouvernement, l'objectif premier de la municipalité pendant la crise sanitaire a été de mettre en place l'ensemble des moyens possibles pour soutenir et protéger les habitants, mais aussi de batailler pour leur offrir un réel accès aux tests, au dépistage et à la vaccination.

Monsieur le Maire et l'équipe municipale ont mené le combat pour qu'un centre de vaccination puisse s'ouvrir au sein de la ville au CMS. Ainsi, en février, 23 000 injections avaient pu être réalisées. Étant une ville résolument tournée vers ses habitants, l'équipe municipale a également souhaité aller à leur rencontre au sein des quartiers en partenariat avec la Croix-Rouge pour garantir un accès à la vaccination aux plus fragiles et aux plus éloignés des circuits de santé.

Ville de Stains

Au-delà de ce contexte, la forte mobilisation de l'équipe municipale sur l'accès à la vaccination des Stanoises et des Stanois, le projet de la municipalité, le quotidien en matière de santé publique ne s'est pourtant pas arrêtée comme les missions du SSIDPA, par exemple. Les moyens nécessaires seront toujours mis pour développer le service public de santé pour la dignité et le respect des Stanois.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Géry DYKOKA NGOLO**.

Monsieur Géry DYKOKA NGOLO souligne que le débat d'orientation politique est l'occasion de faire un bilan de la politique de la municipalité en matière de ressources humaines, mais également de rappeler les orientations, les combats et les perspectives pour les années à venir. Le seul souhait de l'équipe municipale est de mener une politique juste, égalitaire, équitable et transparente, fil conducteur depuis 2014. Comme il l'est rappelé à chaque Conseil municipal, la ville est fortement attachée à son service public de proximité. Sa volonté est d'offrir un service public de qualité offensif. La vie stanoise est riche d'événements, d'initiatives, d'engagements. La boussole de l'équipe municipale reste l'intérêt général en faveur des habitants. Cette ambition ne peut toutefois se faire sans les agents communaux qui sont le maillon essentiel et indispensable à la cohésion sociale et à la réussite du programme d'actions municipales. Ils sont le lien avec les habitants, avec les Stanoises et les Stanois. C'est grâce à eux que le service public communal vit. **Monsieur Géry DYKOKA NGOLO** tient à les remercier à nouveau de leur dévouement et de leur professionnalisme dont ils font preuve au quotidien.

La municipalité est fière de tous les agents sans aucune discrimination ou a priori. Contraints par les politiques d'austérité entre 2014 et 2017, avec 3 millions d'euros de baisse de dotation globale de fonctionnement, 13 milliards d'euros ont été annoncés en moins pour les collectivités entre 2018 et 2022. La vision pour les années à venir reste très incertaine. En faisant peser sur les collectivités la réduction du déficit public, la ville a la preuve que le gouvernement actuel, et d'ailleurs les précédents selon **Monsieur Géry DYKOKA NGOLO**, ne sont pas plus au service de l'intérêt général. Il déclare que depuis des mois, le gouvernement ne cesse de s'en prendre aux agents de la fonction publique : plans de départs volontaires pour accompagner les abandons de mission, suppressions d'emploi, recours accru aux contrats précaires, diminution des instances de représentation du personnel, la journée de carence, gel du point d'indice et les 1 607 heures. **Monsieur Géry DYKOKA NGOLO** rappelle que la bataille est toutefois menée jusqu'au conseil départemental.

La ville se bat contre toutes ces mesures pour que ses agents soient respectés et qu'ils ne perdent aucun acquis. Elle est fière avec **Monsieur le Maire**, car elle n'a pas à rougir de ses actions et a su au contraire garder le cap et tenir ses objectifs en matière de personnel communal depuis 2014. Depuis lors, de vrais choix politiques sont faits à contrecourant de nombreuses autres villes, y compris de gauche. **Monsieur Géry DYKOKA NGOLO** pense en particulier à la volonté de la municipalité de préserver et d'améliorer les conditions de travail de ses agents avec l'ouverture du centre administration Louis Pierna, qui a coûté la modique somme de 3 millions d'euros, et à faire de leur déroulement de carrière une priorité. **Monsieur Géry DYKOKA NGOLO** cite ainsi plus de 360 avancements de grade.

Chaque jour, la ville œuvre pour accompagner les agents dans leur formation et dans leur souhait de mobilité interne. L'ouverture de l'école de la formation est un bel exemple de sa volonté d'accompagner les agents dans leur souhait de se former, mais aussi dans leurs droits à la reconversion professionnelle statutaire à la suite d'une maladie grâce au poste relais mis en place.

Ville de Stains

L'équipe municipale défend également le droit à la santé avec l'augmentation de sa participation à la mutuelle et à la prévoyance.

Monsieur Géry DYKOKA NGOLO rappelle trois mots qui guident la politique de la ville en matière de personnel communal : égalité, équité et transparence, ce qui a permis d'élaborer et d'approuver avec les organisations syndicales de nombreuses procédures, mais aussi la nouvelle réorganisation de son administration. Sa politique RH ambitieuse en faveur des agents est résolument tournée vers des valeurs d'humanité.

De nombreuses mesures ont été prises pour préserver les conditions de travail de qualité, toujours dans l'intérêt des agents dont il cite quelques exemples :

- le maintien des salaires et la prime annuelle représentant 1 480,15 euros par agent ;
- l'intégralité de la prime de service public dans les régimes indemnitaires des agents ;
- le maintien des congés bonifiés pour les agents concernés ;
- le maintien de la cérémonie des vœux au personnel communal ;
- le maintien de la subvention au CASC pour l'accès aux loisirs et à la culture des agents et de leur famille ;
- un guide pour que les agents soient mieux informés de leur devoir et de leurs droits, pour qu'ils connaissent les procédures mises en place, garantes de l'égalité de traitement ;
- la mise en place d'un dialogue social de qualité avec des rencontres régulières entre la municipalité et les agents ;
- près de 200 mises en stage depuis 2014 ;
- plus de 360 avancements de grade depuis 2017 ;
- la titularisation de trois agents dans le cadre de la loi de résorption précaire ;
- la création de l'école de la formation interne en 2019 ;
- la mise en place d'une procédure pour accompagner les agents en reclassement : plus de huit sont ainsi passées en comité technique pour une transparence, une égalité et une équité de traitement ;
- la mise en place des assises du service public communal avec les dix engagements de la municipalité en faveur du personnel communal.

Monsieur Géry DYKOKA NGOLO explique que ces conduites ont été engagées en maîtrisant chaque année la masse salariale, et en maintenant un service public de proximité et de qualité, même si certains élus de l'opposition estiment que la ville compte trop d'agents et qu'il serait plus opportun de supprimer des postes *stricto sensu* plutôt que de réduire la précarité.

En parallèle, la ville continue de se mobiliser pour défendre le service public communal et pour obtenir des moyens supplémentaires afin de protéger, défendre, et développer les droits des agents. Face au mépris social et à la casse de la fonction publique, la ville a toujours répondu par des mobilisations qui sont son ADN et une fois de plus, **Monsieur Géry DYKOKA NGOLO** assure que l'équipe municipale n'a pas à en rougir. Sa priorité est bien de ne jamais faire des agents publics la variable d'ajustement budgétaire, ce qui se concrétise notamment au travers de nombreuses actions comme les batailles contre les lois de finances destructrices qui mettent à mal le service public.

L'équipe municipale est aux côtés des syndicats dans la rue à chaque mouvement de grève. Il évoque plus récemment sa bataille contre la loi de transformation de la fonction publique 2019 et l'application des 1 607 heures.

Ville de Stains

Monsieur Géry DYKOKA NGOLO souhaite mentionner les différents projets de la ville en cours travaillés en concertation avec les syndicats :

- l'harmonisation du temps de travail et la mise en place du télétravail ;
- la cotation des postes pour une harmonisation des régimes indemnitaires ;
- les lignes directrices de gestion pour formaliser la politique de la municipalité en matière de ressources humaines ;
- l'amélioration de la communication interne.

Monsieur le Maire remercie les différents intervenants et ouvre le débat. Il donne la parole à **Madame Fazya OULMI**.

Avant le débat de politique générale, **Madame Fazya OULMI** souhaite poser des questions à **Monsieur le Maire**. Tout d'abord, elle demande les raisons pour lesquelles le Conseil municipal se tient ce soir et constate que de nombreuses chaises sont vides au vu de la période de congés ou d'éventuelles absences pour maladie. Selon elle, un débat de politique générale doit permettre d'échanger avec tous les conseillers municipaux, d'autant plus que l'opposition n'est pas au complet. Certaines des personnes qui avaient demandé le débat n'ont d'ailleurs pas pu se libérer.

Elle rappelle que le Conseil municipal devait se tenir le jeudi 30 juin, date parue dans le journal. La date du 7 juillet a ensuite été évoquée, puis celle du 8 juillet. Elle signale que cette date est à l'aube d'une fête religieuse importante. Elle a noté sur la convocation l'information de diffusion du Conseil municipal sur le Facebook de la ville, le site de la ville annonçant cependant le contraire. Elle demande donc à **Monsieur le Maire** pourquoi le Conseil n'est pas filmé, pourquoi il prive les Stanois qui n'ont pas la possibilité de se déplacer d'assister à ce Conseil. Elle demande de plus si **Monsieur le Maire** compte mettre en place une retranscription pour les habitants.

Elle soulève une grande pression autour d'annonces qui ne sont pas tenues, et ne veut pas que **Monsieur le Maire** pense qu'elle l'agresse, lui qui change les dates à la dernière minute. **Madame Fazya OULMI** a le sentiment que des personnes sont sans arrêt censurées. Elle veut également connaître les raisons pour lesquelles **Monsieur le Maire** veut régner en maître sur la ville de Stains, pour quelles raisons la majorité municipale a toujours et forcément raison dans ce qu'elle met en place et dans ce qu'elle dit, pour quelles raisons aucun échange positif n'a lieu avec l'opposition.

Au demeurant, elle ne pensait pas que le débat de politique générale serait organisé de cette manière. Chaque élu a déroulé ce qu'il souhaitait dérouler, a lu sa partie et **Madame Fazya OULMI** se perd à l'écoute des présentations qui sont lourdes à son sens. Elle a d'ailleurs oublié ce qui a pu être dit pour certaines interventions.

Madame Fazya OULMI ne participera pas au début de politique générale. Elle estime que les méthodes de **Monsieur le Maire** sont antidémocratiques. Elle ajoute en avoir assez de ses manipulations, d'entendre toujours et encore les mêmes phrases, que des personnes sont racistes, ont la haine, qu'elles ne sont jamais présentes.

Elle rappelle que les élus de l'opposition ont été élus par les Stanois. **Monsieur le Maire** se doit d'être exemplaire sans toutefois revenir sur ce qui a pu être dit en introduction sur les agressions, les insultes. Dans ce cas de figure, l'opposition aurait également la possibilité de

Ville de Stains

rebondir. Elle ne participera pas à ce débat ; elle en était à l'initiative avec d'autres personnes.

Madame Fazya OULMI assure que tous seront prêts pour ce débat à la rentrée puisque les élus de l'opposition le redemanderont et Monsieur le Maire ne pourra pas le refuser. Sans proférer de menaces ni faire d'agressions, **Madame Fazya OULMI** déclare que la parole des habitants commence à se libérer.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Christopher DIBATHIA.

Monsieur Christopher DIBATHIA tient tout d'abord à saluer deux camarades au sein du nouveau groupe Convergences Citoyennes et remercie ses collègues Madame Fazya OULMI et Madame Nasteho ADEN de l'avoir désigné pour présider ce nouveau groupe d'opposition, toujours dans un objectif constructif, et avant tout pour défendre ce qui semble juste aux élus de l'opposition et dans l'intérêt premier des habitants et des Stanois.

Il demande à Monsieur le Maire de l'excuser et précise qu'il s'exprime très loin d'une quelconque idée de violence verbale ou autre, car il considère que lorsque l'on ne rentre pas dans le jeu de Monsieur le Maire, ce dernier estime qu'il s'agit de violences verbales.

Monsieur Christopher DIBATHIA propose de lire un texte des collectivités générales sur le débat de politique générale afin d'en donner la définition. De ce fait, Monsieur le Maire ne pourra pas affirmer que les élus de l'opposition détournent des propos.

« À la demande d'un dixième au moins des membres du Conseil municipal, un débat portant sur la politique générale de la commune est organisé lors de la réunion suivante du conseil municipal. »

Monsieur Christopher DIBATHIA rappelle qu'un courrier a été envoyé le 31 avril. Le Conseil suivant était défini au 19 mai et non le 8 juillet. Il pose le document reprenant le texte qu'il vient de lire sur la table à disposition de tous et précise qu'il s'agit de la loi.

Il considère, de plus, assister ce jour à une mascarade de débat parce que la moitié du Conseil municipal est absente. Il demande à Monsieur le Maire où sont le premier adjoint, la deuxième adjointe et la troisième adjointe. Il a entendu certains élus s'exprimer alors qu'il ne s'agissait pas de leur délégation. **Monsieur Christopher DIBATHIA** s'interroge : si un véritable débat était requis, quels éléments empêchaient un report ? Les élus de l'opposition ne voulaient pas débattre pour l'invective ou pour faire comme si. Les habitants ont de vrais problèmes : la prolifération des rats, le stationnement, des personnes dorment sans manger, d'autres n'ont pas d'endroit pour dormir, des personnes se plaignent de nuisances sonores.

Les élus de l'opposition ont demandé à Monsieur le Maire un débat de politique générale pour se poser le plus calmement possible et débattre. Or, **Monsieur Christopher DIBATHIA** constate que ce dernier tente au maximum de sevrer leur parole, ce qui est intolérable à son sens et ce que les élus ne supportent plus et ne supporteront plus. Ils prennent la peine de s'exprimer au nom de plusieurs citoyens qui l'ont également affirmé : ils ne le toléreront plus. Il précise que la démocratie est la même partout en France.

Monsieur Christopher DIBATHIA confie à Monsieur le Maire qu'il a beaucoup ri lorsque celui-ci a eu l'idée du « Macronpoly ». Il a bien moins ri lorsqu'il a découvert la « démocraTaïbi », parce qu'il s'agit bien de la vie des habitants, parce que les élus ont été élus pour soumettre de vraies questions, de vrais débats.

Ville de Stains

Il signale que 18 conseillers municipaux sont absents et s'interroge de fait sur la garantie d'un débat de qualité. **Monsieur Christopher DIBATHIA** évoque les élections législatives et salue la nouvelle députée à cette occasion, s'agissant de démocratie. **Monsieur le Maire** a publié un communiqué se plaignant de l'abstention. Pour **Monsieur Christopher DIBATHIA**, il est la première cause de l'abstention à Stains. Il remarque que les caméras sont coupées lorsqu'un débat de politique générale est organisé, de peur que certaines vérités le dérangent. Il assure que **Monsieur le Maire** a effacé des vidéos de certains Conseils municipaux, la vidéo le dérangeant, et ajoute que **Monsieur le Maire** intervient continuellement pour couper tout débat en séance. Dans ces conditions, **Monsieur Christopher DIBATHIA** se demande comment les électeurs auraient encore foi en la politique.

Monsieur Christopher DIBATHIA revient sur la « démocraTaïbi » et rappelle que lors d'un conseil départemental, **Monsieur le Maire** a demandé un report. Ce dernier s'offusque et fait des communiqués pour s'offusquer de ce report. Or, dans sa propre ville, l'opposition demande un report et « circulez, il n'y a rien à voir ». Si **Monsieur le Maire** veut être pris au sérieux au niveau départemental, régional et national, **Monsieur Christopher DIBATHIA** lui suggère de l'être au niveau local. Il assure que personne n'est contre lui. **Monsieur Christopher DIBATHIA** respecte l'homme qu'il est. Lorsqu'il sort du Conseil municipal, il peut le croiser et lui serrer la main sans problème. Or, il a constaté à trois reprises **Monsieur le Maire** retiré ses mains alors que des personnes lui serraient la main, ce qu'il considère comme indigne. Il lui rappelle qu'il est le maire de tous les Stanois et qu'il ne peut avoir ce genre d'attitude. Selon **Monsieur Christopher DIBATHIA**, la démocratie ne se retrouve pas dans de tels agissements.

Monsieur Christopher DIBATHIA demande à **Monsieur le Maire** ce qui l'empêche d'avoir une vraie démocratie à Stains, ce qui lui fait peur, il demande à connaître les raisons pour lesquelles il n'est pas possible d'attendre que tous les conseillers soient présents, les raisons pour lesquelles les élus de l'opposition ne peuvent pas avoir ce débat public devant les habitants et devant des caméras, pourquoi il n'est pas possible de parler de sujets qui fâchent, tranquillement sans animosité dans un esprit démocratique et politique. **Monsieur Christopher DIBATHIA** félicite certains collègues qu'il a entendus s'exprimer ce soir. Il tient toutefois à préciser avoir entendu de longues tirades.

Il fait savoir à **Monsieur Mathieu DEFREL** qu'une tirade est un long développement récité sans interruption par un personnage de théâtre, ce qui lui évitera de prendre son téléphone et d'en chercher la définition comme il a pu le faire par le passé. **Monsieur Christopher DIBATHIA** assure que l'enjeu n'est pas là ; de récents événements politiques ont eu lieu, il est essentiel de lutter contre l'abstention selon lui. L'abstention s'est élevée à 70 %, ce qui devrait interroger **Monsieur le Maire**. Autant les élus sont coupables en tant que politiques, autant **Monsieur le Maire** est le premier coupable en tant que maire de la ville. Mais il n'a constaté aucune remise en question.

Monsieur Christopher DIBATHIA a entendu les propos de **Monsieur le Maire** lorsqu'il a notifié qu'il ne tolérerait pas que quiconque manque de respect à son administration. **Monsieur Christopher DIBATHIA** a posé une question à l'administration et a eu le retour de la directrice de cabinet qui a répondu « il me gonfle ». Jamais **Monsieur Christopher DIBATHIA** n'a exprimé de tels propos auprès de l'administration ni auprès de ses collègues. Même si l'envie ne lui manque pas parfois, il a du respect.

Ville de Stains

Monsieur Christopher DIBATHIA a entendu Monsieur le Maire évoquer la charte des élus. **Monsieur Christopher DIBATHIA** s'interroge : que faire alors si Monsieur le Maire lui-même ne la respecte pas ?

Il cite les termes de la charte lorsque des élus demandent des informations en appuyant sur le délai de 72 heures.

M. Christopher DIBATHIA explique à Monsieur Faouzy GUELLIL qu'il n'est pas autorisé à intervenir en séance, ne se trouvant pas à Dugny.

Interventions croisées, éclats de voix.

Devant l'ensemble des Stanois présents, **Monsieur Christopher DIBATHIA** pense que les masques sont tombés. Des personnes ont voulu faire croire que certains étaient ceux qui mettaient la pression, qui insultaient, qui mettaient la ville en danger. Il considère que les Stanois ont pu voir ce soir qui la mettaient réellement en danger.

Les élus de l'opposition ne participeront plus à cette mascarade politique.

Monsieur le Maire constate que Monsieur Christopher DIBATHIA quitte la séance comme d'habitude. Il déclare que celles et eux qui avaient demandé le débat de politique générale avaient l'intention de faire en sorte que ce débat n'ait pas lieu et d'être une nouvelle fois dans des attaques personnelles, dans l'invective. Il remercie Madame Marie-Claude GOUREAU et Monsieur Julien MUGERIN d'être restés en séance.

Monsieur le Maire rappelle qu'il ne revient pas à l'opposition de dicter ce que l'assemblée doit mettre en place dans un débat de politique générale. Il pointe la nécessité de disposer d'éléments factuels permettant de poser le débat avec les actions et les projets menés au sein de la ville. Le débat doit être abordé de manière sereine qui plus est.

Tout au long des interventions des élus présents, **Monsieur le Maire** s'aperçoit que les deux personnes qui avaient demandé le débat parmi les cinq personnes ont délibérément refusé d'y assister et ont quitté la salle à plusieurs reprises. Il considère que c'est du mépris et un manque de correction qui n'est pas conforme au respect de cette assemblée communale et au respect des valeurs républicaines. Il demande à ces personnes de prendre leurs responsabilités.

Pour **Monsieur le Maire**, Monsieur Christopher DIBATHIA a une nouvelle fois été dans des attaques personnelles. Il signale au demeurant que le Conseil municipal n'est pas calé en fonction des fêtes religieuses, cette assemblée étant républicaine et ne devant pas prendre en compte les fêtes religieuses, tout comme la très belle fête qui aura lieu dès le lendemain. Les personnes qui ont quitté la salle prendront donc leurs responsabilités quant aux arguments qu'elles ont pu avancer.

Monsieur le Maire peut comprendre que le mépris et les insultes sont suffisants à un moment donné et rappelle que des plaintes très sérieuses sont en cours. Il n'est pas possible de débattre selon lui avec des personnes qui n'ont qu'un objectif : ne pas respecter la démocratie, les élus, l'administration et les agents, contrairement à ce que Monsieur Christopher DIBATHIA a pu déclarer. Il remarque qu'une personne est de train de filmer, l'information pourra de fait être relayée.

Pour **Monsieur le Maire**, Monsieur Christopher DIBATHIA est donc en totale contradiction lorsqu'il évoque le respect des agents et de l'administration au vu de ses agissements. Il

Ville de Stains

considère que celui-ci s'est déjà comporté à plusieurs reprises de manière incorrecte auprès des agents ou de l'administration.

Monsieur le Maire constate que le quorum n'est plus atteint et lève la séance. Le Conseil municipal sera de nouveau convoqué sans condition de quorum dans les délais prévus par la loi.

** *** **

La condition de quorum n'étant plus satisfaite, la séance publique est levée à vingt heures et trente-et-une minutes

La secrétaire de séance
Nathalie LANDEZ



Monsieur le Maire
Azzédine TAÏBI



